

2- Droit interne et éthique des affaires (droits interne, européen et international)

L'arrivée du Professeur Seraglini avait justifié l'ouverture à un domaine lié au droit du contrat international, celui du commerce international, auquel s'intéressaient déjà E. Scholastique et P. Remy-Corlay. Aussi en 2005 un colloque a-t-il été organisé par P. Remy-Corlay et C. Seraglini sur « la mobilité internationale des sociétés », publié aux Cahiers du droit de l'entreprise de la semaine juridique (2006 n°2). A ce colloque, ont participé déjà X. Boucobza et V. Magnier, non encore membres de l'Institut, mais dont l'arrivée était pressentie.

Depuis, l'intérêt pour ce domaine s'est trouvé confirmé, d'une part par l'arrivée de ces deux professeurs, d'autre part par l'ouverture conséquente d'un Master de droit des affaires internationales, codirigé par E. Scholastique et X. Boucobza, qui complète le Master de droit des affaires (devenu en 2010 «Master juriste d'affaires franco-anglais) dont V. Magnier a pris la direction en 2006, et le Master de Droit financier dirigé par Y. Paclot.

Les chercheurs de l'Institut ont pour la plupart contribué au développement de cette recherche. Ainsi C. Seraglini a-t-il publié, outre de nombreux articles dans le domaine de l'arbitrage international, un ouvrage : - Chapitre « Arbitrage international » du « Traité de droit du commerce international », direction J. Béguin et M. Menjucq, Litec, 2005. Il tient à la Semaine juridique une Chronique de droit de l'arbitrage, éditions générale et entreprise (avec J. Béguin et J. Ortscheidt) depuis 2003 (2 numéros par an). Un autre ouvrage est également en cours de rédaction, un Précis de Droit de l'arbitrage chez Domat.

X. Boucobza, E. Scholastique et G. Mecarelli consacrent une grande partie de leur recherche spécialement au droit international et européen des sociétés (« L'image d'une cassation (arrêt sur l'arrêt Metaleurop », Com., 19 avril 2005), in *Les sources du droit dans tous les états, Mélanges Philippe Jestaz*, 2006, p.505 ; « La faillite internationale et le juge français après l'arrêt Daisytek », *Droit et procédures*, 2006, n° 6, p. 312 ; « Conflits de juridictions et faillite internationale », rapport de synthèse du Colloque du Centre français de droit comparé, 30 novembre 2007 ; X. Boucobza a, depuis son arrivée à L'institut, publié les « Ecrits » de Ph. Fouchard, en collaboration avec E. Gaillard et Ch. Jarosson, sous l'égide du Comité français de l'arbitrage ; commenté la loi Sarbanes-Oxley en rapport avec le droit européen en collaboration avec E. Cafritz et O. Genico ; son introduction à l'ouvrage collectif sur les Groupes internationaux de société, Nouveaux Regards, nouveaux défis, est paru en 2009 (v. également l'article de G. Mecarelli, « La loi applicable aux groupes internationaux de sociétés », in *Les groupes internationaux de sociétés : nouveaux défis, nouveaux dangers*,

sous la dir. de X. Boucobza et G. Mecarelli , Institut de droit des affaires internationales, Paris, Economica, 2008).

V. Magnier, spécialiste de droit des sociétés tant en droit interne qu'en droit européen, a également publié un ouvrage qu'elle a dirigé, *L'entreprise et le droit communautaire, quel bilan pour un centenaire ?* aux PUF en 2007 de même qu'un ouvrage de droit des sociétés (Daloz, Coll. Cours).

Les commercialistes de l'Institut ont récemment orienté leur recherche vers l'éthique des affaires et travaillent actuellement sur les questions de gouvernance des sociétés (v. E. Scholastique, « Le gouvernement de l'entreprise multinationale », in *Les groupes internationaux de sociétés. Nouveaux défis — Nouveaux dangers*, à paraître ; « La gouvernance des sociétés cotées face à la crise » en 2010, dir. V. Magnier ouvrage qui rassemble les contributions de 26 universitaires, juristes, économistes ou gestionnaires, français ou étrangers et auquel Y. Paclot et C. Malecki, tous les deux membres de l'institut, ont participé, ainsi que St. Rousseau, dont le centre de droit commercial de l'université de Montréal à Québec est notre partenaire). Le Professeur Magnier a également récemment participé aux débats relatifs à l'action de groupe – Revue des droits de la Concurrence 2008 n° 2, après avoir participé à la rédaction du Rapport interministériel dans ce domaine pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le Ministère de la Justice (Travail interministériel sur *l'Action de groupe* présidé par M. Guillaume Cerutti, Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et M. Marc Guillaume, Directeur des Affaires sociales et du Sceau. Rapport remis au Garde des Sceaux le 16 décembre 2006, 2005-2006.). Y. Paclot et V. Magnier ont également contribué à la parution des Mélanges Bruno Oppetit en 2010 dans lequel figure leur contribution relative au « Principe de la personnalité des poursuites et des peines à l'épreuve des décisions de sanction de l'AMF ».

Le renforcement scientifique de l'équipe en droit interne des sociétés justifie que la recherche de l'Institut se soit développée dans ce domaine, sous la direction scientifique de V. Magnier (v. partie « Colloques »).

Outre ses recherches sur l'AMF, le Pr. Yann Paclot travaille avec V. Magnier et C. Malecki plus particulièrement sur deux thématiques actuelles du droit des sociétés : la question des rémunérations des dirigeants (« Intérêt social et rémunérations des dirigeants sociaux », Journal des Sociétés, octobre 2009, p. 69, « Les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées : de l'ère du soupçon au temps des apparences », avec V. Magnier, D. 2009, p. 1027 ; « Les rémunérations différées des dirigeants dans les groupes de sociétés après la loi TEPA », avec C. Malecki, Bull. Joly, juin 2008, § 115, p. 525, « Le nouveau régime des

rémunérations, indemnités et avantages des dirigeants des sociétés cotées », avec C. Malecki, D. 2007, chron. p. 2481, « Les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées en question », D. 2007, n° 24, p. 1670) et la gouvernance des sociétés (« La gouvernance d'entreprise pour quoi faire ? », *in* ouvrage collectif consacrée à la gouvernance des sociétés face à la crise, à paraître chez Dalloz, sous la direction de V. Magnier ; à paraître chez Dalloz, « La gouvernance dévoyée », Revue Lamy Droit des affaires, supplément au n° 18, juillet 2007, p. 18).

L'arrivée en 2010 du Professeur H. Matsopoulou justifie que le droit pénal, et en particulier le droit pénal des affaires, trouve sa place à l'Institut, en particulier le droit pénal des affaires (v. partie « Colloque »).

Par ailleurs, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur le fonctionnement du règlement 1/2003/CE du Conseil, qui définit les modalités d'application des règles du traité CE en matière d'ententes et d'abus de position dominante. Les parties intéressées ont été invitées à présenter leurs observations pour le 30 septembre 2008. La Commission se fondera sur les résultats de cette consultation pour élaborer son rapport sur le fonctionnement de ce règlement au premier semestre 2009. (SP). L'Institut compte participer à cette recherche (Dir. V. Pironon) dans la mesure où il est projeté de renforcer la recherche en droit de la concurrence.

Parallèlement, après son livre vert sur les « Actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante » (COM (2005) 672), la Commission européenne vient de rédiger un livre blanc sur le même thème (COM (2008) 165) – 2 avril 2008 – qui convient d'être étudié, ce qui sera entrepris par l'Institut. Ce thème est au croisement du droit des obligations et du droit de la concurrence et devrait faire l'objet d'une étude par différents spécialistes de ces matières au sein de l'Institut (en particulier P. Remy-Corlay et V. Pironon).